



CTE 16/02/2013

CFBA

Charte d'Élevage

Siège social

La Haute Bobinière
85410 Thouarsais Bouildroux

Site Internet :

<http://www.club-berger-australien.org>

Association loi du 1^{er} juillet 1901
Affiliée à la SCC depuis le 17/01/2007

Le but de la présente charte est de créer une relation de confiance entre les éleveurs signataires et le club Français des Bergers Australiens, afin que celui-ci signale ces éleveurs aux acquéreurs, en toute confiance, sans toutefois engager la responsabilité du club en cas de litige entre l'éleveur et l'acquéreur.

1/Obligations de l'éleveur :

Indépendamment de ses obligations à respecter la législation en vigueur, **les règlements de la FCI, de la Société Centrale Canine, le Code Rural**, la réglementation du Ministère de l'Agriculture en matière d'élevage canin : confirmation des reproducteurs, déclarations de saillies, de naissances et demandes d'inscription de portées dans les délais prescrits, délivrer des conseils d'élevage, et assurer un suivi si besoin, l'éleveur s'engage à :

- être membre du CFBA.
- élever dans des conditions sanitaires correctes (conditions de vie des reproducteurs, des chiots, propreté, santé).
- Accepter le principe d'une éventuelle visite de son site de production si besoin, par une personne accréditée par le CFBA.
- être titulaire du certificat de capacité (si + d'une portée), et que dans ce cas il possède un N° Siret correspondant à l'activité.
- être titulaire d'un affixe et déclarer au LOF la totalité de sa production, y compris les sujets qui lui paraissent visiblement non confirmables (**Pas de Non LOF**). Dans le cas d'une copropriété d'Affixe, l'ensemble des copropriétaires s'engage vis à vis de la Charte d'Elevage.
- avoir fait au moins 2 portées sous cet Affixe avant la signature de la Charte.
- présenter ses chiens soit en Nationale d'élevage, soit en Régionales d'élevage, soit en Nationale utilisation, au minimum une fois dans l'année.
- ne pas importer ou acheter des chiens dans le but de les revendre.
- ne pas vendre aux animaleries pour la revente.
- ne pas faire de reproduction avec un chien confirmé à Titre Initial (sauf ASCA).
- ne pas faire reproduire les femelles avant l'âge de 2 ans.
- donner à chaque acquéreur, un livret de conseil pour l'éducation, l'entretien, les soins...ainsi qu'une copie de l'intégralité de la présente Charte.

L'Éleveur pourra s'engager pour une des trois propositions suivantes pour chaque portée produite sous son affixe:

TS ou CANT ou CSAU ou CACCBT pour 1 des 2 reproducteurs	TS ou CANT ou CSAU ou CACCBT pour 1 des 2 reproducteurs	TS ou CANT ou CSAU ou CACCBT pour les 2 reproducteurs sauf chiens étrangers, vivant à l'étranger.
Dysplasie Hanches=A ou B, et C si utilisé avec exclusivement un A Dysplasie Coudes= EDO, et SL si utilisé avec exclusivement un EDO MOHC classique "indemne" datant de moins de 2 ans sur les 2 reproducteurs de chaque mariage	Dysplasie Hanches=A ou B Dysplasie Coudes= EDO, et SL si utilisé avec exclusivement un EDO MOHC classique "indemne" datant de moins de 2 ans sur les 2 reproducteurs de chaque mariage	Dysplasie Hanches=A ou B Dysplasie Coudes= EDO MOHC classique "indemne" datant de moins de 1 ans sur les 2 reproducteurs de chaque mariage
	pour toute portée Sur les 2 géniteurs Identification génétique Pas de reproduction avec un AOC, HSF4, APR -- <u>Aux choix, 2 des 3 tests suivants:</u> Test AOC ++ sur 1 des 2 géniteurs Test APR ++ sur 1 des 2 géniteurs Test HSF4 ++ sur 1 des 2 géniteurs	pour toute portée Sur les 2 géniteurs Identification génétique Pas de reproduction avec un AOC, HSF4, APR -- Test AOC ++ sur 1 des 2 géniteurs Test APR ++ sur 1 des 2 géniteurs Test HSF4 ++ sur 1 des 2 géniteurs

L'engagement envers la charte est d'une année, renouvelée par tacite reconduction, **au 1er janvier**. Sur sa demande, il pourra changer de catégorie, si les conditions sont remplies. Un nouveau contrat sera alors établi.

2/Obligations du Club Français des Bergers Australiens

- Tout éleveur qui remplira et respectera les conditions requises sera inscrit avec une mention spéciale «SIGNATAIRE DE LA CHARTE D'ELEVAGE CFBA», sur la liste des éleveurs ayant des chiots disponibles, publiée par le CFBA, sur ses supports médiatiques.
- Un contrat sera signé entre le CFBA représenté par son Président (ou par délégation un autre représentant du CFBA) et le signataire.
- Il sera délivré à l'éleveur une Attestation «SIGNATAIRE DE LA CHARTE D'ELEVAGE CFBA». L'éleveur pourra en faire référence dans ses publicités ou sur ses supports médiatiques.

3/Dispositions diverses :

- En cas de refus d'agrément, le Club avertira l'éleveur par simple courrier et ne sera pas obligé de justifier sa décision.
- En cas de non-respect de la présente charte, et après étude du litige, le comité du CFBA se prononcera sur l'opportunité de maintenir ou radier l'éleveur de la liste, après avis de la Commission technique d'Elevage.
- En cas de retrait du titre «SIGNATAIRE DE LA CHARTE CFBA», l'éleveur sera averti par lettre recommandée et devra cesser immédiatement d'en faire mention sur toute publicité de quelque nature que ce soit.

ELEVEUR 1				ELEVEUR 2 (si copropriétaire de l'Affixe)			
NOM				NOM			
Prénom				Prénom			
Adresse							
Code Postal			Ville				
Téléphone			Mail				
Affixe				Obtenu le:			N° SIRET
N° Adhérent			Certificat de Capacité	OUI	NON	← Rayer la mention inutile	

CONTRAT " SIGNATAIRE CHARTE D'ELEVAGE CFBA "

Je soussigné(e):

-déclare accepter et respecter toutes les dispositions énoncées ci-dessus en pages 1 et 2, et demande mon adhésion à la Charte d'Elevage du CFBA pour le niveau:

1 étoile	2 étoiles	3 étoiles
----------	-----------	-----------

Rayer les mentions inutiles

-je joins à la présente demande une copie du Certificat de Capacité si plus d'une portée par an, et une copie de l'attribution de l'Affixe par la SCC.

Fait à:

Le:

Signature(s) du ou des demandeurs:

Le Président du CFBA, ou son représentant, déclare accepter la demande d'adhésion à la "Charte d'Elevage CFBA", pour le(s) Eleveur(s) ci dessus désigné(s), dans le cadre des dispositions énoncées ci-dessus en pages 1 et 2, pour le niveau.....

Fait à:

Le:

Signature du Président du CFBA:

(ou de son représentant)

**A compléter et à renvoyer en PJ par mail à raphaelle-cfba@orange.fr ou par courrier à:
Raphaëlle RUIZ, 21 rue de la Grenouillère , 78125 MITTAINVILLE, Tél : 06.08.69.19.85**